

COMMUNE DE SALSES LE CHATEAU

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 OCTOBRE 2017**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept : le 26 octobre à 19h00 le conseil municipal de la Commune de SALSES LE CHATEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Cour Carcassonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LOPEZ :

Nombre de Conseillers : en exercice : 23 présents : 21 votants : 23

Date de la convocation le 18 octobre 2017

Présents : BRIGNON Anne-Marie, BIROSTE Anne, CALVELLI Philippe, COMES Angèle, DIAZ Stéphanie, ESCARE Andrée, GIBERT Jean-Michel, GREGOIRE Marie-Claude, IDJELLIDAINÉ Evelyne, LAGARDE Henri, LLAMAS Jérôme, LOPEZ Jean-Jacques, MARIE Vanessa, MASNOU Sandrine, MOCQUART Brigitte, NGUYEN Hai, REKAS Laurence, RIBERT Rémy, RODENAS Josèphe, SANGERMA Pierre, TOR Florent.

Absents : DOUCET Olivier, ULRICH Armand.

Procurations : DOUCET Olivier à GIBERT Jean-Michel, ULRICH Armand à LOPEZ Jean-Jacques.

Les conditions de quorum étant atteintes, Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte,

Monsieur Jérôme LLAMAS est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement à la majorité ou à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal en date du 07 juillet 2017

Par 18 voix POUR et 5 Abstentions (BRIGNON, DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ, NGUYEN)

ADOPTE le rapport de Monsieur le Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2016,

Par 18 voix POUR 1 Abstention (BRIGNON) et 4 CONTRE (DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ, NGUYEN)

ADOPTE le rapport de Monsieur le Maire sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2016,

Par 18 voix POUR et 5 Abstentions (BRIGNON, DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDINE, NGUYEN)

ADOPTE le rapport d'activité 2016 du service public d'assainissement non collectif (SPANC 66),

Par 19 voix POUR et 4 Abstentions (DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDINE, NGUYEN)

CONFIRME à l'UNANIMITE le refus de déclassement des compteurs électriques existants
CONFIRME l'interdiction de l'élimination des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs communicants Linky sans le consentement préalable de la commune et une décision de désaffectation du conseil municipal

REFUSE de retirer la délibération en date du 07 juillet 2017 portant refus de déclassements des compteurs électriques

DESIGNE Monsieur Jean-Jacques LOPEZ comme représentant de la commune à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement de l'Etang Salses Leucate

Par 18 voix POUR Jean Jacques LOPEZ et 5 voix POUR NGUYEN Hai (BRIGNON, DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDINE, NGUYEN)

DIT à l'UNANIMITE que l'espace public jouxtant la Chapelle de GARRIEUX portera le nom de Francis BALFAGON

AUTORISE à l'UNANIMITE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec l'APLEC pour l'apprentissage de la langue catalane à l'école élémentaire

DEDIDE à l'UNANIMITE de demander une participation aux charges de fonctionnement de 939,15 € par élève aux communes de résidence des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune au titre de l'année 2017/2018

DEDIDE de reconduire les tarifs du Point Jeunes et Centre de Loisirs

PAR 18 voix POUR, 1 CONTRE (GREGOIRE) et 4 ABSTENTIONS (BRIGNON, DIAZ, IDJELLIDINE, NGUYEN)

PROPOSE de fixer les tarifs de reproduction des documents administratifs et de facturer le coût d'envoi des documents

Par 18 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (BRIGNON, DIAZ, IDJELLIDINE, GREGOIRE, NGUYEN)

DECIDE de la suppression de la régie « Animations »

Par 20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (DIAZ, GREGOIRE, NGUYEN)

ADOPTÉ à l'UNANIMITE les modalités d'organisation du travail à temps partiel

APPROUVE à l'UNANIMITE les règles de mise en œuvre du régime indemnitaire des régisseurs

FIXE à l'UNANIMITE à 200 ans la base permettant le calcul du montant du remboursement d'une concession perpétuelle à la demande et au bénéfice de son titulaire, sur la part communale selon les règles du prorata temporis

DECIDE à l'UNANIMITE d'accorder l'indemnité allouée au percepteur sur la base de 100%

SOLLICITE à l'UNANIMITE une subvention auprès du Conseil Départemental 66 et l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées

SOLLICITE à l'UNANIMITE une subvention auprès du Pays Vallée de l'Agly pour la création de la Maison du Combattant et du Souvenir Français

ADOPTÉ à l'UNANIMITE la motion de soutien à l'édition France 3 PAYS CATALAN

PREND ACTE des décisions prises par délégation

SOLLICITE à l'UNANIMITE du Conseil Départemental 66 la mise à disposition gratuite d'arbres et arbustes